



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### COMMUNIQUE

- **Plantation et taille des arbres, haies et buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun**
- **Clôtures**

#### Avis à la population

Les riverains des routes énumérées en titre sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit :

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

- Restent réservées des prescriptions communales qui seraient plus sévères.

2. La présente directive oblige **les riverains de routes, chaque année au 31 mai à tailler leurs arbres ou autre végétation** de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, les haies, les buissons et les cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément.

Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ou l'organe communal

compétent sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, les organes compétents de la police de construction des routes de la commune ou du canton peuvent engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Le service de la gestion du territoire (032 752 10 80) se tient à votre disposition pour toutes questions relatives à cet avis.

Le service de la gestion du territoire  
La Neuveville, le 12 avril 2019

### RAPPEL - AVIS DE TRAVAUX

Route de Neuchâtel - Extension du projet de réfection de la route cantonale et des réseaux souterrains jusqu'à la limite cantonale avec le canton de Neuchâtel

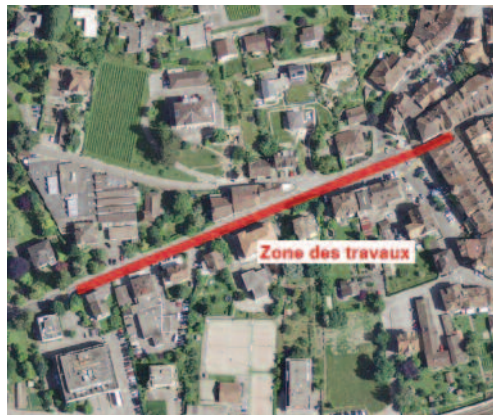
Le service de la gestion du territoire de La Neuveville informe que dans le cadre du renouvellement des revêtements sur les routes cantonales ainsi que du remplacement des infrastructures souterraines, les travaux de pose du revêtement définitif vont être entrepris du numéro 5 de la Grand-Rue jusqu'au numéro 17 de la route de Neuchâtel.

**Ces travaux commenceront le lundi 6 mai 2019 à 07h00 et se termineront aux environs de 16h30. La route cantonale sera rouverte au trafic le mardi 7 mai 2019 à 06h30.**

L'accès aux habitations dans ce secteur sera condamné durant la période des travaux. Nous prions dès lors les riverains concernés de déplacer leur véhicule jusqu'au dimanche 5 mai 2019 à 21h00 et de se conformer à la signalisation mise en place.

En cas de météo défavorable, la pose du revêtement définitif sera reportée ou modifiée à court terme.

Le service de la gestion du territoire de La Neuveville (032 752 10 80) remercie d'ores et déjà les usagers et riverains de leur compréhension pour les désagréments dus aux travaux et reste à disposition pour toutes questions relatives au présent avis.



Police cantonale à La Neuveville  
031 638 88 61

### VENTE DE CARTES JOURNALIÈRES DE NAVIGATION À PRIX RÉDUIT

Vente de cartes journalières de navigation avec la compagnie BSG (Lac de Bielle - trois lacs - Aare).

Tarif: CHF 20.- par carte et par jour.

Limite de 10 cartes par personne et par jour.  
Achat direct au guichet du service des finances,  
Place du Marché 3, La Neuveville.



### ASSEMBLEE DE PAROISSE

**lundi 3 juin 2019 à 20.00h.**  
à la Maison de paroisse,  
ch. de la Raisse 3

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès-verbal du 3.12.2018: approbation
3. Conseil de paroisse, démission, élection, réélection
4. Réélection des vérificateurs de comptes.
5. Information vie paroissiale
6. Comptes 2018: présentation, rapport des vérificateurs, approbation
7. Rapport des délégués à la régionalisation
8. Rapport de la déléguée au DM, Terre Nouvelle
9. Divers

Les comptes 2018 et le procès-verbal du 3 décembre 2018 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 24 mai 2019.

## Fondation de la Piscine du Landeron

**Piscine chauffée du Landeron  
OUVERTURE**

**Samedi 11 mai 2019**  
**Prix indigène pour les habitants  
de La Neuveville**

**DU 11 AU 13 mai 10%  
DE RABAIS**

**POUR TOUS SUR LES  
ABONNEMENTS DE SAISON  
(Avec photo)**

**Toujours avec l'aquagym gratuit  
Nouveau !**

**Leçons de natations privées avec  
Stefan Volery  
Swimming School Academy**

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE**  
**ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'abrogation du Règlement pour la gestion d'un fonds spécial «Don Ferdinand Schenk» (29920.51) de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 12 du 29 mars 2019 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Ce règlement est ainsi immédiatement abrogé.

La Neuveville, le 3 mai 2019

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

**MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE**  
**ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'abrogation du Règlement pour la gestion d'un fonds spécial «Donations et succession diverses» (29920.50) de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 12 du 29 mars 2019 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Ce règlement est ainsi immédiatement abrogé.

La Neuveville, le 3 mai 2019

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

**EXTRAIT DE VOTRE COMPTE AVS (CI)**  
**CERTIFICAT D'ASSURANCE AVS****Compte individuel**

Sur le **compte individuel (CI)** sont saisis tous les **revenus, périodes de cotisation et bonifications pour tâches d'assistance** qui servent de base pour le calcul d'une rente de vieillesse, de survivant ou d'invalidité. En règle générale, les années de cotisation manquantes (lacunes de cotisation) génèrent une diminution des prestations d'assurance.

Les revenus de l'année en cours ne sont mentionnés que sur le relevé de compte de l'année suivante.

Chaque caisse de compensation AVS auprès de laquelle des cotisations ont été décomptées tient un CI au nom de la personne assurée. Les numéros des caisses de compensation qui gèrent un compte de cotisations AVS pour une personne assurée (compte individuel, CI), peuvent être consultés sous [www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info) ou auprès de l'une des caisses de compensation AVS.

Une personne assurée peut en tout temps demander par écrit ou via [www.akbern.ch](http://www.akbern.ch) ou [www.ahv-iv.info](http://www.ahv-iv.info) un extrait de son CI moyennant l'indication du numéro d'assuré-e et l'adresse postale. Les extraits de compte sont **gratuits**.

L'extrait de compte n'est remis qu'à :

- La personne assurée
- À son représentant légal ou à un avocat mandaté par cette dernière. Si une tierce personne dûment mandatée devait demander un extrait de compte, celui-ci ne serait, pour des raisons de protection de la personnalité, envoyé qu'à la personne assurée

**Certificat d'assurance AVS**

Le certificat d'assurance n'est en règle générale délivré qu'une seule fois pour les assuré-e-s qui paient des cotisations ou perçoivent des prestations sans devoir s'acquitter de cotisations. Il a la taille d'une carte de crédit et contient le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que le numéro AVS de la personne assurée. **Les personnes qui possèdent encore l'ancien certificat (carte grise), doivent le conserver.**

Quand un nouveau certificat d'assurance doit-il être établi :

- Les données personnelles ont changé (p.ex. du fait d'un mariage ou d'un divorce) ou sont incorrectes.
- Le certificat a été volé ou perdu.
- Le certificat est illisible.

Les numéros des caisses AVS qui étaient apposés sur l'ancienne carte AVS et qui permettaient de déduire des informations sur les rapports de travail antérieurs n'existent plus. Vous trouverez une liste des caisses de compensation AVS compétentes qui gèrent un CI en votre nom ainsi que leurs adresses sous <https://inforegister.zas.admin.ch>.

**Que faire.....?**

- si vous constatez une lacune de cotisation sur votre extrait de CI : veuillez contacter la caisse de compensation qui était compétente pour le prélèvement de la cotisation. Les certificats ou décomptes de salaire devraient être fournis dans la mesure du possible.

**Renseignements et conseils**

[www.akbern.ch](http://www.akbern.ch) ou auprès d'une agence AVS

**Caisse de compensation du canton de Berne**  
état 2019



MUNICIPALITÉ DE LA NEUVEVILLE

## MÉRITES CULTURELS ET SPORTIFS

INVITATION À TOUTE LA POPULATION

**SAMEDI 18 MAI 2019 18H30**  
PLACE DE LA LIBERTÉ  
À LA NEUVEVILLE  
(EN CAS DE PLUIE À LA CAVE DE BERNE)

---

**18H30**  
**OUVERTURE DE LA CÉRÉMONIE**

M. Andrea Olivieri, président de la commission des loisirs

**REMISE DES MÉRITES CULTURELS ET SPORTIFS**

Présenté par M. Lyndon Viglino

**INTERMEDE MUSICAL**

TIZIANA COCO & PIETRO NOBILE

**19H30**  
**APERITIF EN COLLABORATION AVEC LA ZONE PIÉTONNE**

Ouverture officielle de la Zone Piétonne  
Allocution de M. Albrecht Ehrensperger,  
président du Conseil général  
Apéritif offert par la Municipalité servi par  
Les Costumes neuveillois

**20H30**  
**ANIMATION ZONE PIÉTONNE**  
FULL GROOVE

**Ancien district de La Neuveville**

Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM) Agence Jura bernois, 2520 La Neuveville

**INSCRIPTION MILITAIRE DE LA CLASSE D'ÂGE 2002**

Les conscrits suisses recrutés de la classe d'âge 2002 seront enregistrés cette année au contrôle militaire.

Les conscrits recrutés qui n'ont reçu aucune lettre jusqu'à maintenant concernant leur inscription dans les contrôles militaires sont invités à prendre contact avec l'OSSM, agence Jura bernois, rue des Fossés 1, 2520 La Neuveville (e-mail: [jurabernois.ossm@pom.be.ch](mailto:jurabernois.ossm@pom.be.ch) téléphone: 031 635 49 50)

La Neuveville, mai 2019

Chef de l'unité affaires militaires (f) / suppl cdt ar BE

Romain Sunier

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)



## HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

Vous trouvez toutes les informations relatives à la déchetterie sur le site [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) ou par le biais de l'application pour smartphone, ou sur le calendrier des déchets que vous avez reçu en début d'année



à télécharger dans l'AppStore ou sur Googleplay  
ADMINISTRATION COMMUNALE

### STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 4 mai de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

### A LOUER À NODS

A louer dès le 01.08.2019 un appartement de 3 pièces, 2e étage est à la route de Diesse 4

Loyer mensuel actuel  
CHF 650.- + charges CHF 170.-

Une garantie bancaire de 3 mois est demandée.

Pour les visites, les personnes intéressées peuvent prendre contact avec notre administration au 032 751 24 29.

Les dossiers d'inscription doivent ensuite être remis à l'administration communale, Place du village 5, 2518 Nods.

Administration communale

### RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

**3 et 4 mai 2019**

A cet effet, une benne sera déposée à la déchetterie dès 08.00 h.

Ce ramassage n'étant plus effectué par les élèves, nous prions chacun de bien vouloir apporter lui-même son papier jusqu'à la benne.

**RAPPEL IMPORTANT : le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.**

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Consultez gratuitement la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

## EASYVOTE POUR LES JEUNES CITOYENS ET LES MOINS JEUNES !

Dans le but de sensibiliser davantage de jeunes à voter, le site [www.easyvote.ch](http://www.easyvote.ch) vous procure des explications, des vidéos sur les différentes votations fédérales. Vous y trouverez également des explications sur les mécanismes du vote. Des informations pour les prochaines votations sont d'ores et déjà disponibles. Allez donc y jeter un œil !

Administration communale



### JOURNÉE D'ENTRETIEN DU RÉSEAU PÉDESTRE NODS-CHASSERAL

La traditionnelle journée d'entretien du réseau des chemins pédestres entre Nods et Chasseral aura lieu le samedi 4 mai. L'essentiel des travaux est prévu sur les sentiers entre Nods, Les Combes et Chasseral. La nature prend sa place également sur les tracés des randonneurs. En conséquence il y a lieu d'éliminer de manière mécanique et manuelle les plantes parasites qui gagnent rapidement du terrain.

Nous invitons chacune et chacun à consacrer quelques heures pour ces travaux indispensables au maintien du réseau de chemins pédestres et de randonnée, par ailleurs également utilisé par les amateurs de vélo tout-terrain. Les utilisateurs réguliers et occasionnels de ces tracés menant de Nods, Lignièrès à Chasseral sont invités à donner leur coup de cisaille !

**Le rendez-vous est fixé pour le samedi 4 mai à 8 h 45 au Sud bâtiment communal (le Battoir).**

La subsistance intermédiaire est organisée. Une partie des outils et machines sont à mis à disposition par la Commune de Nods. Merci de vous équiper de vos petits outils, d'habits adaptés aux conditions météorologiques du moment et de bonne humeur. Un repas en commun sera servi à la fin des travaux vers 14 h. Pour d'autres informations votre appel aboutira au 079 249 52 41.

La SDN vous remercie déjà pour votre engagement.

Société de développement de Nods/W. Suva

### FOIRE DE NODS LE SAMEDI 11 MAI 2019

Dès 9h00 à la place du village (battoir)

11h30 Fanfare Espérance Nods-Diesse

Une douzaine de forains

Vente de fleurs (Jolyfleurs)

### MARCHÉ AUX PUCES DES ENFANTS

de 9h30 à 13h

dans l'ancienne salle du bureau communal

### SFG NODS

(En faveur du camp d'été pour les jeunes)

Dès 9h00 : Cafés et croissants

Vente de pains et pâtisseries maison

Dès 11h45 : restauration



### ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

**Judi 13 juin 2019 à 20.00 heures  
à la salle du Battoir**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée

2. Comptes 2018

a) Présentation

b) Rapport de la fiduciaire

c) Approbation des comptes de la communauté scolaire du Plateau de Diesse

d) Approbation des comptes du Collège de District

e) Approbation des comptes du Syndicat des sapeurs-pompiers

f) Approbation des comptes communaux

3. Communauté scolaire du Plateau de Diesse: reconduction du mandat attribué à la fiduciaire «Soresa SA» en qualité d'organe de vérification des comptes pour la période 2019-2022

a) Présentation

b) Approbation

4. Demande d'autorisation pour la vente du bâtiment de l'ancienne administration communale à la Place du Village 4, bien-fonds N° 58 du ban de Nods, immeuble faisant partie du patrimoine financier de la commune.

a) Présentation

b) Approbation

5. Communications du Conseil communal

6. Divers

Nods / 30.04.2019

CONSEIL COMMUNAL

24-26 mai 2019

STAND DE TIR NODS

Venez TOUS au Tir en campagne!

JEUDI 16 & 23 MAI	18H00	A	19H30
SAMEDI 25 MAI	16H00	A	19H00
DIMANCHE 26 MAI	09H00	A	11H30

SOCIÉTÉ DE TIR NODS

**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudediesse.ch](mailto:info@leplateaudediesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudediesse.ch](http://www.leplateaudediesse.ch)

En 2019, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Jeudi-Vendredi	30.05.2019	31.05.2019	Ascension
Lundi	10.06.2019		Pentecôte
	22.07.2019	04.08.2019	Vacances estivales
	23.12.2019	05.01.2020	Vacances de Noël

**Plan d'ouverture des déchetteries Diesse/Prêles**

Jour + Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00 (jusqu'au 31 mars 2019) 17:00 - 19:00 (défini à partir de 1 <sup>er</sup> avril 2019)	10:00 - 11:30
Prêles	10:30 - 11:30	16:00 - 17:00	10:00 - 11:00

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**FUITES D'EAU SUR LE RÉSEAU  
D'EAU POTABLE CONTRÔLE DE VOS  
ROBINETS, CHAUFFE-EAU, WC  
ET CONDUITES PRIVÉES !**

Nous avons constaté des pertes d'eau dans notre réseau d'eau potable. Celles-ci pourraient être dues à des robinets, des chauffe-eau, des WC ou des conduites privées qui fuient. Nous prions donc tous les citoyens de bien vouloir contrôler leurs installations et les réparer si nécessaire.

Un grand merci pour votre collaboration.

L'administration communale

**GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE  
(Bergerie du Haut)**

Pour le week-end des 4 et 5 mai 2019, le gardiennage est assuré par M. Alfred Tanner.

Le Comité

**RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE**

Petite sortie des aînés au Bison Ranch  
Mercredi 22 mai 2019

Rendez-vous à 13h30 au parking  
derrière le Complexe communal du Cheval-Blanc à Lamboing

L'après-midi se déroulera au Bison Ranch pour un petit goûter. Le transport se fera avec les voitures privées des participants. Afin de répartir les gens dans les véhicules, le rendez-vous est prévu à 13h30 au parking derrière le Complexe communal du Cheval-Blanc à Lamboing.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport, peuvent **l'inscrire sur le bulletin d'inscription**.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

**Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois d'avril.**

L'administration communale

**Petite sortie des aînés – Bison Ranch**

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: ..... Localité: .....

No de tél.: ..... Transport : NON  OUI

**A retourner jusqu'au vendredi 17 mai 2019 au plus tard  
à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles**

**VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES  
DU 19 MAI 2019****SITE "EASYVOTE " POUR LES JEUNES !**

D'avantage de jeunes et de jeunes adultes aux urnes! Ceci est l'objectif qu'easvotage aimerait atteindre grâce à du matériel de vote simplifié et à des mesures de sensibilisation adaptées aux jeunes.

Pour les prochaines votations, vous trouverez sur leur site, [www.easvotage.ch](http://www.easvotage.ch), toutes les informations utiles afin de vous aider à voter.

Alors n'hésitez plus, votez !

L'administration communale

**FÊTE DU PRINTEMPS  
LE DIMANCHE 5 MAI 2019  
(Nouveau comité)**

Cette année, le comité organise un **concours de la meilleure tresse de la région**. Des bons d'achat seront remis au 3 meilleurs et chaque participant recevra un diplôme. Si vous aimez mettre la main à la pâte, **inscrivez-vous** par mail ([w.christine87@gmail.com](mailto:w.christine87@gmail.com)) et le règlement vous sera envoyé.

Pour **les exposants**, il reste encore quelques places disponibles. Donc n'hésitez pas à vous inscrire par mail ([w.christine87@gmail.com](mailto:w.christine87@gmail.com)) si vous désirez mettre vos produits ou vos fabrications en avant.

Le Comité

**TRIAGE FORESTIER DU MONT SUJET  
VENTE DE BOIS DE FEU**

Les personnes intéressées à l'achat de bois de feu peuvent s'annoncer directement au forestier de triage, M. Ph. Mottet, tél. 079 631 46 87. Prix du stère de quartelage, hêtre, Fr. 80.00 (départ forêt).

Commune mixte de Plateau de Diesse  
et Commune Bourgeoise de Prêles

**PASSAGE DU BIBLIOBUS  
À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES****2<sup>ème</sup> trimestre 2019****Stationnements**

Diesse : Devant le complexe communal  
«Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif,  
entre 13h15 et 14h15

Lamboing : A l'arrêt de bus, entre le restaurant du  
Cheval Blanc et la boulangerie Bayard,  
entre 14h30 et 15h30

4 mai, 18 mai, 1<sup>er</sup> juin, 15 juin, 29 juin

L'administration communale

**Je me sens seul/e.**  
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?  
Téléphone n° 147  
SMS au 147  
[www.147.ch](http://www.147.ch)

PRO JUVEN TUTE  
CONSEILS + AIDE TAI

Copyright pour les dons 99-1100-6  
projuventute.ch

**Stress scolaire?**  
Conseils + aide 147 de Pro Juventute est toujours là pour toi!

Petits ou gros soucis?  
Téléphone n° 147  
SMS au 147  
[www.147.ch](http://www.147.ch)

PRO JUVEN TUTE  
CONSEILS + AIDE TAI

Copyright pour les dons 99-1100-6  
projuventute.ch

